

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le trois du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 23/11/2018.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Démissionnaires : MM. Jean-Pierre POPILLE - Richard CHAUVIN.

Secrétaire de séance : Mme Katia GENILLON.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

I/ DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance de la démission de M. Jean-Pierre POPILLE au sein du Conseil Municipal.

M. le Maire invite les Conseillers à examiner les postes occupés par M. POPILLE et à procéder à son remplacement dans certaines commissions.

Syndicat Intercommunal d'Énergies du Rhône - SYDER

Le Conseil Municipal

Vu la démission de M. Jean-Pierre POPILLE, délégué suppléant :

Vu l'arrêté n° 2013.336-0022 du 02 décembre 2013 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône – SYDER et notamment son article 6 ;

Vu les articles L. 2121-33, L.5211-7 et L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Procède à la désignation des délégués pour représenter la Commune au sein du Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône - SYDER

Après élection au scrutin secret, sont désignés :

1) Délégué titulaire : M. Patrick VIGNERON.

2) Délégué suppléant : M. Pierre COURIVAUD.

Il est précisé que le Délégué suppléant pourra siéger au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du Délégué titulaire.

Commission d'appel d'offres

M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de pourvoir au remplacement d'un membre suppléant en cas de démission. La Commission d'appel d'offres se présentera comme suit :

Membres titulaires :

1. M. Patrick VIGNERON
2. M. Gontran BODESCOT
3. M. Pierre COURIVAUD

Membres suppléants :

1. M. Joël GAUTHIER

Commissions Communales (Ecole – Finances/Budgets – Fleurissement) auxquelles M. POPILLE faisaient partie. Mme Katia GENILLON veut bien intégrer la Commission École au côté de Mme GARCIA. Pour les autres Commissions, le Conseil Municipal ne prévoit pas le remplacement.

II/ FINANCES

1) COOPÉRATIVE SCOLAIRE

M. le Maire présente la demande de subvention formulée par les enseignantes pour la Coopérative Scolaire, avec les comptes à l'appui qui font apparaître un solde créditeur.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 100.00 € et dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2018, article 6574.

2) CDG 69 – CONSEIL EN DROIT DES COLLECTIVITÉS

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que depuis 1995, la Commune adhère au Service Assistance Juridique du Centre de Gestion du Rhône. Afin de refléter au plus près la réalité et l'étendue de son champ d'intervention, le Service Assistance Juridique change de nom et devient le Service « Conseil en droit des collectivités ».

Afin de permettre le maintien de l'équilibre financier du service, le Conseil d'Administration de l'établissement a décidé, le 2 juillet dernier, de nouveaux montants de participation et d'appliquer les résultats du recensement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Pour la Commune de CHIROUBLES, la participation s'élèvera à 172 € pour l'année 2019, au titre des missions temporaires et de demander une participation supplémentaire dans le cas où il serait sollicité la mise à disposition d'un juriste afin d'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

M. le Maire présente un avenant à la Convention AJ 95-08 relatant les dispositions ci-dessus.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers :

- ACCEPTENT de poursuivre le recours au Service « Conseil en droit des collectivités » ;
- APPROUVENT l'avenant 2019 ;
- AUTORISENT M. le Maire à le signer ;
- DISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019 et suivants.

3) SINISTRÉS DE L'AUDE

M. le Maire donne lecture du courrier des Présidents du Conseil Départemental de l'Aude et de l'Association des Maires de l'Aude remerciant la Collectivité pour le soutien apporté aux communes audoises sinistrées.

III/ MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL : ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le Maire informe l'Assemblée :

Compte tenu de la demande de l'agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Le Maire propose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 1^{er} décembre 2005 pour une durée de 17 heures par semaine et de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de 15 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône réuni le 30 octobre 2018,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE:

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

IV/ BÂTIMENTS

1) ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les travaux de création des rampes d'accès à l'Église et à la Salle Pulliat ont été réalisés par l'entreprise BAUDRY. Il reste à poser les garde-corps et à matérialiser la place de stationnement pour PMR sur la Place Victor Pulliat. A cet effet, une jardinière de fleurs devra être retirée. Un rendez-vous est fixé avec M. Roger CHAVANNE pour lui demander de tailler sa haie jouxtant la Place.

Concernant les travaux d'accessibilité à la Salle Geoffroy « Point Lecture », ils sont décalés au mois de mars 2019.

2) ÉGLISE

M. le Maire confirme que l'entreprise SMBR poursuivra les travaux de réfection des façades tels que définis dans le marché signé en mars 2013.

L'Architecte Patrice SALÈS doit programmer une réunion de chantier pour planifier cette nouvelle tranche de travaux.

Pour information, le montant reçu à ce jour pour la souscription lancée s'élève à 1 927.00 € (14 donateurs).

La convention de partenariat territorial avec le Département du Rhône a été signée le 29 novembre 2018 à LOZANNE pour la subvention octroyée de 20 000 €.

3) AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire rappelle la demande de Mme Catherine GENIQUET sollicitant la baisse de son temps de travail et la répartition de celui-ci sur 5 jours et non plus 6, soit comme suit :

- Lundi : Agence Postale Communale fermée
- Du Mardi au Vendredi : 13h30 à 16h00
- Samedi : 9h30 à 11h30.

La présence le mardi matin (9h30 à 12h30) en Mairie est maintenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable rendu par le Comité Technique sur la diminution du temps de travail,

- Donne un avis favorable à la demande de Mme GENIQUET ;
- Approuve les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale comme précisés ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à signer un avenant au contrat à durée indéterminée de Mme GENIQUET ;
- Dit que ces nouvelles mesures prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

Une information sera diffusée aux administrés.

4) LOGEMENT MATRAY

M. le Maire informe qu'il a reçu la dédite de M. Medhi RAPPIN pour le logement Matray, qu'il occupe avec Mme Cindy JOSPITRE, avec effet au 13 décembre 2018.

Quant à Mme JOSPITRE, elle doit faire parvenir sa dédite très prochainement sachant qu'elle libèrera le logement dès le 22 décembre 2018.

Au vu de la situation compliquée de Mme JOSPITRE, le Conseil Municipal accepte de ne pas appliquer le délai de préavis. Ainsi la dédite pourra être effective au 22 décembre 2018.

Bien que ce logement soit disponible à la location dès le 1^{er} janvier 2019, M. le Maire propose de faire un état des lieux précis afin de programmer d'éventuels travaux à effectuer avant l'installation de nouveaux locataires.

Une annonce sera diffusée sur différents supports de communication (information municipale, site internet, sites « Le Bon Coin »). Il est précisé que le montant du loyer s'élève à 490.00 € par mois, charges non comprises pour un logement d'une surface habitable d'environ 150 m² sur 3 niveaux.

5) DÉPÔT DE PAIN

M. le Maire relate l'entretien qu'il a eu avec M. NUZILLAT, Boulanger à VILLIÉ-MORGON concernant le fonctionnement du Dépôt de Pain de la Commune. M. et Mme NUZILLAT voudrait développer la vente de pains sur la Commune en proposant éventuellement une tournée. Il est prévu de faire une enquête auprès des administrés afin de connaître leur intérêt pour ce nouveau service.

V/ URBANISME

Les Conseillers sont avisés d'une demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction :

- Déclaration préalable déposée par M. Ludovic CHARVET : Construction d'une pièce supplémentaire de 16 m² à l'habitation principale.

VI/ VOIRIE

Suite à la réunion de la Commission Voirie du 09 novembre 2018, après avoir fait le tour des voies communales, les membres proposent de programmer les travaux suivants pour 2019 :

- L'accès à la station d'épuration ;
- La VC n° 11 dite « Grapaloup », depuis la RD 18 au lieu-dit « Le Fêtre ».

Le technicien de la CCSB, M. CHERPIN, doit faire le point sur les crédits 2018 et venir sur les lieux pour procéder au chiffrage des travaux cités ci-dessus.

VII/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS :

- Conseil Communautaire le 08 novembre 2018 : M. le Maire confirme l'attribution de la somme de 17 200 € dans le cadre du fonds de concours pour la rénovation énergétique pour les travaux de rénovation thermiques effectués dans les bâtiments communaux.
- Commission Agriculture, Viticulture, Sylviculture le 13 novembre 2018 : les sujets évoqués ont porté principalement sur la sylviculture.
- Commission Tourisme le 20 novembre 2018 : évocation de la création du nouvel Office de Tourisme du Beaujolais.
- Commission Aménagement Espace le 27 novembre 2018 : M. Pierre COURIVAUD relate les sujets évoqués ➤ mise à jour de la convention concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme ➤ nouvelle consultation à lancer pour le transport à la demande ➤ point sur les subventions ANAH, TEPos...

B/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2017 : Les Conseillers ont été destinataires par mail du rapport d'activités 2017 de la CCSB afin qu'ils en prennent connaissance. M. le Maire interroge sur les éventuelles observations à formuler ➤ les Conseillers n'ayant pas eu le temps de lire le rapport en totalité, il est proposé de reporter ce sujet à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2) COLLÈGE JEAN-CLAUDE RUET

M. Patrick VIGNERON a représenté M. le Maire à la réunion du Collège Jean-Claude RUET à VILLIÉ-MORGON où le bilan de l'année scolaire 2017-2018 a été effectué (96.1% de réussite au Brevet des collèges – Médaille d'honneur de l'Assemblée Nationale remise à l'élève chiroublon Tino JOUBERT par M. le Député Bernard PERRUT pour ses brillants résultats...), les effectifs pour l'année scolaire 2018/2019 communiqués (417 élèves dont 16 de CHIROUBLES – 410 demi-pensionnaires – 311 élèves transportés...) et les projets présentés (journée du sport scolaire et cross du Collège avec la participation souhaitée des élèves de CM des communes voisines ➤ transport à organiser et à financer...).

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) RENCONTRE AVEC MAÎTRE HOICHE

M. le Maire a rencontré Me HOICHE, Notaire à VILLIÉ-MORGON afin de demander conseil sur différents sujets dont l'estimation vénale du Bâtiment Mélinand, sachant que le Service des Domaines n'intervient plus pour les Communes de moins de 2 000 habitants.

2) COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Nathalie GARCIA relate les sujets évoqués lors du Conseil d'École du 06 novembre 2018, à savoir :

- Elections des représentants de parents d'élèves
- Effectif de la rentrée scolaire : 37 élèves ➤ 18 dans la classe enfantine – 19 dans la grande classe
- Exercices de sécurité effectués : incendie – intrusion attentat
- Sorties (Restaurant La Terrasse dans le cadre de la Semaine du Goût, participation à la commémoration du 11 novembre, piscine pour les élèves du CP au CM2,...)

- Pont de l'Ascension 2019
- Présence d'un stagiaire durant 7 semaines
- Remerciements pour le rafraichissement des traçages au sol dans la cour
- Changement du parc informatique à prévoir...

3) COMPTE-RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

A/ AMICALE BOULE (10 novembre 2018) ➤ l'association compte 20 licenciés – elle a procédé à l'acquisition de 2 friteuses et prévoit le changement du frigo – le point sur les différents concours a été effectué...

B/ LA GYMNASTIQUE CHIROUBLONNE (28 novembre 2018) ➤ M. Joël GAUTHIER informe que l'association compte 17 adhérents. Bien que voulant laisser sa place, Mme Jeannine MÉZIAT est toujours présidente.

4) VŒUX

M. le Maire communique les dates aux cours desquelles M. Bernard PERRUT, Député du Rhône, présentera ses vœux.

La cérémonie des vœux à CHIROUBLES est programmée au samedi 12 janvier 2019, à 18 h 00, à la Salle des Fêtes « Jean Lapierre ».

5) BULLETIN MUNICIPAL

Mme Katia GENILLON présente le devis de l'Imprimerie Mont Saint-Rigaud pour la création et l'impression du bulletin municipal 2018, soit 1 650.00 € HT ➤ le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il est proposé d'illustrer la couverture de ce bulletin par le centenaire de la commémoration du 11 novembre.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 14 janvier 2019 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 20.

